

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2025 à 20h30

### Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

#### Médiathèque

#### 13. Présentation du Projet culturel, scientifique, éducatif et social (2024-2027)

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) détermine les grands axes de fonctionnement et de développement d'un établissement de lecture publique sur un territoire donné. Outil de pilotage et de gestion, il définit les grandes orientations et les stratégies de l'équipement en tenant compte de l'étendue de ses missions de lecture publique.

Le présent document vise à définir une vision commune et partagée des missions et actions des différents espaces de la Médiathèque de Vire Normandie, incluant l'Espace Info Jeunes (IJ), l'Espace Public Numérique (EPN) et le Conseiller Numérique (CN). En s'appuyant sur les principes du service public et les dynamiques territoriales, ce projet entend renforcer l'accessibilité, la complémentarité des services et l'inclusion aussi bien numérique que culturelle.

La construction du PCSES s'appuie sur les éléments suivants :

- Questionner et repenser le projet pour répondre aux attentes des habitants et aux dynamiques du territoire
- Analyser les forces et faiblesses de l'équipement (état des lieux)
- Fédérer autour d'un projet commun différents acteurs
- Concevoir et décliner les objectifs culturels, sociaux, éducatifs et scientifiques de l'équipement en plan d'actions
- Définir les moyens et outils nécessaire à la mise en œuvre du projet.

L'action de la Médiathèque et de ses espaces associés s'articule autour des enjeux suivants :

Accueillir l'ensemble des publics en garantissant une accessibilité physique, numérique et sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605- Répenser les services en intégrant une dimension éducative et sociale aux offres culturelles

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Délibération n°2025/05/26/13 du 26 mai 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Réduire les distances en développant des actions hors les murs et des médiations adaptées aux publics éloignés.

Le PCSES est disponible en annexe de la présente délibération.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement et Culture du 29 avril 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 mai 2025,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De donner son accord sur le projet culturel, scientifique, éducatif et social (2024/2027).
- De donner tous les pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	11
Vote Pour	38	11
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Dimitri RENAULT  
✓ Certified by // yousign

La Maire de VIRE NORMANDIE,



Nicole DESMOTTES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/05/26/13 du 26 mai 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 27

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 08

Le 26 Mai 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 mai 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 20 mai 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles ALLEGRE
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20250513-DEP

Accusé certifié électronique  
Réception par le préfet 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/05/26/13 du 26 mai 2025 à 20h30

LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		Serge COUASNON
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/05/26/13 du 26 mai 2025 à 20h30

**Médiathèque de Vire Normandie**  
**Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES)**  
***(Re)conquérir les publics***  
**2025-2030**

## I - Les attendus du PCSES

### Raison d'être et objectifs du PCSES

Le PCSES détermine les grands axes de fonctionnement d'un établissement de **lecture publique** sur un territoire donné. Outil de pilotage et de gestion, il définit les grandes orientations et les stratégies de l'équipement en tenant compte de l'étendue de ses missions de lecture publique.

**Qu'est-ce que la lecture publique ?**

- **Garantir** l'accès à la **culture**, à l'**information**, à l'**éducation**, à la **recherche**, aux **savoirs** et aux **loisirs**
- **Favoriser** le développement de la **lecture**

Le PCSES répond à cinq objectifs :

- Repenser le projet pour répondre aux attentes des habitants
- Fédérer autour d'un projet en réunissant les acteurs internes à la collectivité (élus, agents du service public) et externes (DRAC, Région mais aussi les habitants).
- Concevoir et décliner les objectifs culturels, sociaux, éducatifs et scientifiques du service en plan d'actions
- Analyser les forces et faiblesses de l'équipement (état des lieux et diagnostic)
- Définir les moyens et outils nécessaire à la mise en œuvre du projet

### Missions et évolution des médiathèques

TEXTE DE REFERENCE : LOI SUR LES BIBLIOTHEQUES DU 21 DECEMBRE 2021

- **Un accueil inconditionnel**

Une médiathèque joue un rôle de premier plan dans l'accès de tous à la culture. Elle a pour mission de

développer l'accès à la **connaissance pour tous**, de permettre à chacun **d'exercer sa citoyenneté**, de

**favoriser l'intégration des nouveaux publics**, en se rapprochant de ceux les plus éloignés de la lecture

et de la culture. Par conséquent, elle se doit d'être tournée vers les habitants en proposant un

fonctionnement en corrélation avec les besoins et les attentes de la population.

Accusé de réception en ligne de l'acte administratif  
014-200060176-20250605-13  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Au cœur des transformations profondes de la société, les médiathèques sont aujourd’hui au croisement des **politiques culturelles, sociales et éducatives**. Elles contribuent au vivre ensemble, à faire sens et à faire société. Elles favorisent le bien-être territorial en proposant une place pour chacun entre ses murs. Pour répondre à ces missions, elles sélectionnent des contenus et des supports divers avec des critères d’objectivité, d’impartialité et de pluralité et elles assurent la médiation de ces contenus auprès des publics. Ainsi, ce sont des lieux d’information, de formation, de découverte, de mixité sociale, de brassage culturel et d’émancipation, où **l’accueil est inconditionnel**.

- **Un service public de proximité**

Les médiathèques demeurent le **premier lieu culturel de proximité**, par son important maillage territorial. Elles deviennent aussi des lieux de rencontres, de sensibilisation à des pratiques diverses, des relais d’informations et des lieux de services. La Médiathèque devient donc un lieu aux multiples facettes mais qui œuvre pour un objectif fondamental : le développement de la lecture publique sur un territoire.

## II – Bilan de l’existant

### La lecture publique à Vire Normandie

- **Rappel des missions principales**

- Participer au développement des pratiques de lecture sur le territoire
- Proposer un accès aux cultures en créant des itinéraires bis
- S’adresser à l’ensemble de la population, sans distinction, et tendre à accueillir le public le plus large possible
- Devenir un lieu convivial et de rencontres, vecteur de mieux-être
- Devenir un lieu de vie sociale et un lieu d’exercice de sa citoyenneté
- Mettre à disposition des collections diversifiées, organisées et actualisées

- **Etat des lieux de l’existant**

#### Chiffres clés sur la fréquentation :

	2019	2024	
Nombre d’adhérents actifs	2 000	2 600	+ 30 %
Nombre de visiteurs	52 000	50 000	- 4 %
Nombre de prêts	66 139	68 152	+ 3 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240513-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 05/06/2024

Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **Les moyens mis en œuvre : humains et financiers**

### Les moyens financiers :

#### FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Commentaires
Fournitures administratives	3 000	4 000	4 000	4 000	
Livres de bibliothèque	6 000	6 000	7 500	11 500	16 000 euros en investissement en 2024
Abonnement - Revues	9 500	10 000	9 500	9 500	
Supports musicaux	3 000	4 000	4 000	2 000	
DVD	16 000	11 500	11 000	11 000	
Autres frais divers	2 675	2 675	2 675	2 675	Adhésion Boîte Numérique
Divers	8 000	7 000	6 500	5 000	Pour les frais relatifs aux animations (prestations des artistes, achat de boissons, nourriture...)
Communication			2 000	2 000	
	<b>Total 2021</b>	<b>48 175</b>		<b>47 675</b>	
	<b>Total 2022</b>	<b>45 175</b>			
	<b>Total 2023</b>	<b>47 175</b>			

Le budget alloué aux acquisitions chaque année, très stable (49 500 euros en 2021 ; 50 000 euros en 2024) permet l'achat régulier de nouveaux documents, assurant un taux de renouvellement correct. En outre, la politique incitative de désherbage faisant suite à deux délibérations du Conseil municipal en 2021 (convention de partenariat avec *Ammareal, librairie solidaire*) et en 2023 (autorisation de mise en vente des documents issus du désherbage) a largement contribué au rajeunissement des fonds proposés aux publics.

Le budget dédié à l'action culturelle a baissé en 2024, baisse motivée par l'organisation d'événements demandant un budget moindre :

- Les Nuits de la Lecture /Salon du Livre : une enveloppe particulière a été votée en Conseil municipal
- Spectacle jeune public dans le cadre du Festival *Ma Parole !* : en partenariat avec le Département du Calvados qui a pris en charge une partie des coûts et de l'organisation (transport, communication, régie).

### Le personnel :

Une équipe de neuf agents qualifiés et régulièrement formés (8.7 ETP) :

Accusé de réception en préfecture

014-200060176-20250605-13-DE

Accusé certifié exécutoire 1 responsable de service (bibliothécaire)

Réception par le préfet : 05/06/2025

Publication : 05/06/2025 3 responsables de pôles (assistants du patrimoine)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 5 agents d'accueil polyvalents (adjoints du patrimoine)

### **Le fonctionnement du service :**

L'organisation précédente, cloisonnée en secteurs traditionnels, a fait l'objet d'une réflexion au regard du projet de la Médiathèque et de la vacance de certains postes.

Une nouvelle organisation a été mise en place, en juin 2023, abandonnant la forme classique sectorisée par collection (adulte, jeunesse, périodiques, musique et cinéma) pour la mise en place de nouveaux secteurs (Accueil des publics, Action culturelle, Développement des publics, démarches innovantes et numérique, et Politique documentaire).

L'organigramme modifié réoriente le service vers un fonctionnement innovant et en phase avec les évolutions des médiathèques précédemment citées. L'objectif est de gagner en efficacité et en réactivité, de faire monter en compétence et en responsabilités l'ensemble des agents et d'amener l'équipe vers un nouveau projet.

- ***Les faiblesses en matière d'aménagement du bâtiment***

- Du mobilier (rayonnages) imposant, pouvant desservir l'accessibilité et l'attractivité des collections et peu modulaire
- Un hall perçu par le public et l'équipe comme « sombre », « froid » et « austère »
- Des banques d'accueil et de renseignements « monumentales » qui viennent se dresser entre l'utilisateur et le professionnel et qui mettent à mal la qualité de l'échange
- Un jardin accolé au bâtiment mais sans accès direct pour le public
- Une absence de signalétique qui pénalise le parcours de l'utilisateur en toute autonomie

- **Les faiblesses en matière d'organisation interne des services et perceptibles par le public**

- Des services (Médiathèque, Espace Info Jeunes, Conseiller Numérique, Espace Public Numérique) sans direction commune et juxtaposés dans un même bâtiment
- Des horaires d'ouverture et de jours de présence différents
- Un manque général de clarté dans l'utilisation des services proposés : connexion wifi public, usage des imprimantes, connexion aux ordinateurs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

# Plan d'actions pour la Médiathèque de Vire Normandie

## Le projet politique pour la lecture publique

Le projet de lecture publique est naturellement un versant essentiel des orientations définies en matière de politique culturelle, dans le cadre du projet de mandat municipal. Il est aujourd'hui porté intégralement par la Médiathèque de Vire Normandie.

Il s'articule autour de plusieurs objectifs :

- Accueillir l'ensemble des publics à la Médiathèque en devenant un établissement **accessible**, nourri des principes du service public (continuité du service public, égalité devant le service public, adaptabilité des services en développant une sensibilité aux évolutions de la société et aux attentes des habitants)
- Repenser les services et actions proposés au sein de la Médiathèque pour y intégrer une dimension non seulement **culturelle et éducative**, mais aussi **sociale**.
- S'efforcer de **réduire les distances** en allant au-devant des publics, en développant une offre hors des murs de la Médiathèque et en multipliant les chemins d'accès aux lieux.

## Objectif stratégique 1 : *Développer les pratiques de lecture sur le territoire*

- **Objectif opérationnel 1 - Proposer des actions au plus près des familles**

Poursuivre les ateliers hebdomadaires proposés aux familles

Action 1 : *Bébéli/Touptili* au sein des classes de maternelles (volet éducatif)

Action 2 : *Bébéli* en collaboration avec le Relai petite enfance et le centre périnatal de proximité (volet médico-social)

Proposer de nouvelles actions en direction de la petite enfance

Action 1 : construire un partenariat avec la Protection maternelle infantile

Action 2 : construire une ou des actions communes avec le Centre social municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **Objectif opérationnel 2 - S'adresser à tous, donc aussi aux personnes empêchées ou éloignées**

Action 1 : Poursuivre les partenariats avec les EHPADS et les résidences autonomes

Action 2 : Créer du lien avec le centre social municipal et les deux espaces de vie sociale ; redonner le sens à l'existence d'un point lecture dans ce centre

- **Objectif opérationnel 3 – Rayonner sur l'ensemble du territoire de Vire Normandie**

Action 1 : participer aux événements proposés dans les communes déléguées

Action 2 : déployer une offre de « bibliothèque éphémère » pendant la belle saison (investir les jardins publics)

## **Objectif stratégique 2 : Proposer un accès aux cultures en créant des itinéraires bis**

- **Objectif opérationnel 1 - Concevoir une programmation riche et diversifiée**

Action 1 : **Proposer des rendez-vous réguliers pour fidéliser** : *Bébéli, On s'lit tout, Histoires & Bidouilles, Démo Boîte numérique*. Ces rendez-vous sont pour la plupart bien installés et connus du public malgré une communication, hors usagers de la Médiathèque, déficitaire.

Action 2 : **De l'événementiel pour faire écho à l'actualité nationale ou locale et accompagner le rayonnement de la collectivité** : Salon du Livre, Cabanes d'Été, Nuits de la Lecture, Semaines du développement durable, Semaine de la petite enfance, Festival *Ma Parole !*. La récurrence de ces actions sur le temps long devrait permettre la présence accrue du public et légitimer la participation de la Médiathèque.

Action 3 : **D'autres voies pour accompagner la venue de publics plus éloignés** : après-midi jeux, rendez-vous tricot et crochet, sieste musicale, ateliers « Do it yourself », *bricolage récup'* en partenariat avec le SEROC. Ces dernières années, la Médiathèque a souhaité développer des propositions à côté du champ du livre et de la lecture, visant à moderniser l'image de l'établissement et à *réduire les distances* avec le lieu.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

## **Objectif stratégique 3 : Proposer un service accessible à l'ensemble de la population**

### **- Objectif opérationnel 1 - Modifier les horaires d'ouverture de la Médiathèque**

Proposer une amplitude d'ouverture plus large à la population est un enjeu essentiel pour donner un second souffle à l'établissement. En effet, actuellement, le service propose une grille peu lisible et de ce fait méconnue du public.

Nouvelle grille horaires à partir de septembre 2025 du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin

Mardi	13h – 19h
Mercredi	10h – 18h
Jeudi	13h – 19h
Vendredi	10h – 18h
Samedi	10h – 18h

La Médiathèque proposera ainsi une amplitude 36h/hebdomadaire, au lieu de 29h/hebdomadaire actuellement.

Une grille spécifique sera proposée en juillet et août.

Afin d'ouvrir davantage, la collectivité fait appel à une vacation de 6h/semaine, essentiellement pour des missions d'accueil du public.

### **- Objectif opérationnel 2 - Rendre compréhensible l'usage du lieu**

Partager davantage l'information entre les services pour une communication porteuse de sens en direction du public : qui fait quoi ? quand ? pourquoi ?

S'interroger sur notre classement et notre lexique : simplifier le système de rangement des collections, questionner la dénomination de nos espaces

### **- Objectif opérationnel 3 - Faire simple, faire confiance**

Consolider le prêt illimité à durée illimité : dresser un bilan et communiquer

Rédiger un règlement intérieur et un guide du lecteur dans un esprit inclusif

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-13-DE

Accusé certifié exécutoire

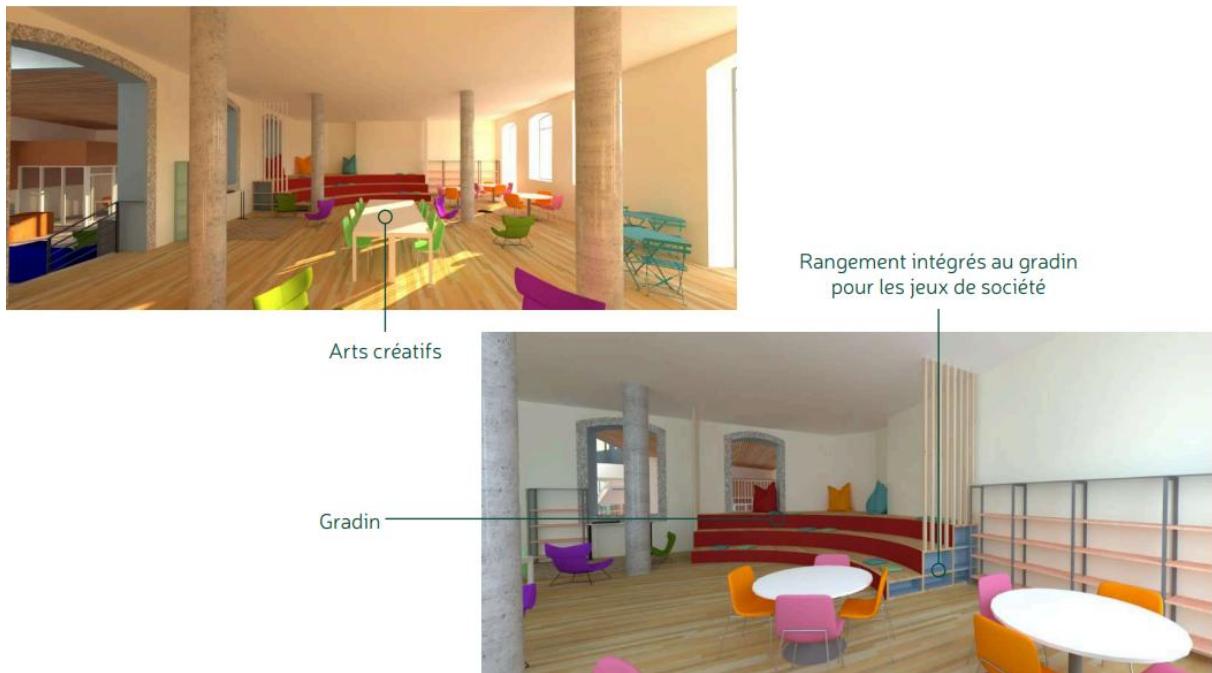
Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

## Objectif stratégique 4 : *Devenir un lieu convivial et de rencontres, vecteur de mieux-être*

### - *Objectif opérationnel 1 - Réaménagement intérieur des espaces de la Médiathèque*

Proposer aux habitants un espace convivialité, en rez-de-rue.



### Un Hall réorganisé autour de l'espace Presse



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

## **Objectif stratégique 5 : *Devenir un lieu de vie sociale et un lieu d'exercice de sa citoyenneté***

Réflexion en cours au sein de l'équipe de la Médiathèque

## **Objectif stratégique 6 : *Mettre à disposition des collections diversifiées, organisées et actualisées***

- ***Objectif opérationnel 1 - Proposer une politique documentaire cohérente et la présenter aux élus, en y intégrant un volet collections patrimoniales***

Rédaction d'une charte documentaire, rédaction de fiches domaines.

- ***Objectif opérationnel 2 - Poursuivre une politique volontariste de désherbage***

Renouveler les collections, expliquer la démarche.

- ***Objectif opérationnel 3 - Choisir sans aucune forme de censure***

Proposer une offre variée et « décomplexée », attentive aux souhaits du public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

## Conclusion

Implantée dans un lieu de caractère en plein centre-ville, dotée de collections et de moyens honorables, animée par une équipe qualifiée et motivée, la Médiathèque de Vire Normandie présente tous les atouts pour proposer une qualité de services en matière de lecture publique sur le territoire et rayonner au-delà des frontières de la collectivité. En effet, au sein du Bocage Virois, le rayonnement du pôle de centralité que devrait être la Médiathèque de Vire Normandie reste à approfondir afin de proposer l'offre attractive et stratégique attendue.

En proposant une politique d'accueil engagée, elle doit se positionner comme établissement de référence au sein du Département. Ainsi, les investissements à venir en matière de réaménagement des espaces doivent traduire ces nouvelles ambitions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.